

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2006

Le 23 octobre 2006, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 27 octobre 2006 à 20 h 30.

LE MAIRE,

L'an deux mil six, le vingt-sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Magenta étant assemblé en séance ordinaire, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MADELINE, Maire.

PRESENTS : MM. MADELINE, MANGIN, DROUOT, BREX, M^{mes} NOWAK, DORIGNY, MM. CAMUS, LAMOTTE, LAUNOIS, MAINGUET, RAILLA.

REPRESENTES : M^{me} VIEMON, M^{lle} MANAYRAUD, M. SANFILIPPO

ABSENTES : M^{mes} VAUCHE et PERREAU

A été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance : M^{me} NOWAK
Conseillers en exercice : 16 - Présents : 11 – Votants : 14

COMMUNICATIONS

1.1 TUTELLES

La Présidente du tribunal d'Instances d'Eprenay nous alerte au sujet des problèmes de tutelles confiées à Monsieur DUBOIS, et nous informe qu'elle a diligenté une enquête.

1.2. ECOLES

- école primaire : M^{me} LUPO, directrice, partira en retraite en fin d'année scolaire et sera remplacée par M^{me} Anne DALLE, institutrice licenciée en anglais.

M^{me} PIQUEMAL remplace depuis la rentrée M^{me} VERNEAU.

- école maternelle : Mme RENOIR, directrice, a été remplacée par Mme BALLOIR.

Les effectifs actuels sont de 53 élèves en maternelle et de 111 élèves en primaire.

1.3. T.C.E.M.

Notre avocat va se mettre en relation avec celui du club afin de trouver une solution pour libérer le bureau encore encombré d'un ordinateur et de nombreux dossiers.

La gestion communale des courts connaît un franc succès puisque déjà 60 heures ont été louées.

1.4 FOYER DU 3^{ème} AGE

Encadré par M^{me} Françoise LAMOTTE, les activités du foyer se déroulent dans les locaux de l'ancienne cantine scolaire rue Gilbert Cagneaux, mieux adaptés que ceux de la Maison Heureuse et ceux du 43 avenue Thévenet.

M^{lle} Fanny JACQUIN, ancienne animatrice, est affectée à l'entretien du GSAF, avec un accroissement de son nombre d'heures hebdomadaires (de 23h00 à 29h00).

1.5 SEJOUR DE NEIGE

La semaine retenue est celle du samedi 3 mars au 11 mars 2007.

1.6 PLACE DE LA MAIRIE

Les plans de la place de la Mairie sont exposés sur grand écran et un nouvel exposé sera fait en Octobre devant la Commission des Travaux.

1.7 JEUX POUR ENFANTS

Cette réalisation donne pleine satisfaction aux utilisateurs de tout âge.

DELIBERATIONS

1) VIDEOPROJECTEUR GRAND ECRAN

DELIBERATION

OBJET : VIDEOPROJECTEUR GRAND ECRAN

Monsieur Michel BREX, Rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, le remplacement du vidéo-projecteur servant aux retransmissions de Ciel Ecran ;

CHOISIT, à l'unanimité, le devis de la société N.T.C. pour un vidéo-projecteur Sanyo XP57 L et pour un montant de 7 981,00€^{HT}.

La dépense sera imputée au compte 2184 de l'opération n°013 du budget en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2) ACHAT D'UN ORDINATEUR

DELIBERATION

OBJET : ACHAT D'UN ORDINATEUR

Monsieur Michel BREX, Rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, l'achat d'un ordinateur avec écran plat et imprimante pour la bibliothèque municipale,

CHOISIT un modèle de l'EURL UNIVERSAL MICRO d'Epernay pour un montant total de 581,94€^{HT}.

La dépense sera imputée au compte 21783 de l'opération n°140 du budget en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

3) 5^{ème} TROPHEES DE LA COMMUNICATION

Le 24 novembre prochain seront organisés les 5^{ème} Trophées de la Communication, il est demandé de décider de la participation de la Commune.

DELIBERATION

OBJET : 5^{ème} TROPHEES DE LA COMMUNICATION

Monsieur Michel BREX, Rapporteur,

Suite au rapport de Monsieur BREX,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité, la participation de la Commune aux Trophées de la Communication 2006 pour un montant de 158,00€

DEMANDE au Maire l'inscription de la Commune de Magenta auprès de l'association WEXCOM.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

4) TARIF TENNIS POUR LE PERISCOLAIRE

DELIBERATION

OBJET : TARIF HORAIRE TENNIS POUR LE PERISCOLAIRE

Monsieur Michel BREX, Rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE pour la saison 2006-2007 le montant de la participation des parents pour les cours de tennis donnés par le répétiteur dans le cadre du périscolaire à 15,00€par trimestre.

La recette sera imputée au compte 70631 du Budget en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

5) CRECHE : CREATION D'1 POSTE D'AGENT SOCIAL

DELIBERATION

OBJET : CREATION D'1 POSTE D'AGENT SOCIAL

Monsieur Laurent MADELINE, Rapporteur,

Dans la perspective de l'augmentation du nombre d'enfants de l'Etablissement de Jeunes Enfants fixé à 35 à compter du 1^{er} novembre 2006,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, la création d'un poste d'agent social de 2^{ème} classe de 35H00 hebdomadaire afin d'assurer le fonctionnement de l'Etablissement de Jeunes Enfants.

AUTORISE le Maire à faire la publicité de ces postes en vue du recrutement.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

6) DOTATIONS SCOLAIRES

Monsieur Laurent MADELINE présente les demandes en dotations scolaires transmises par les directrices des écoles de Magenta et propose de voter les crédits détaillés dans la délibération suivante.

DELIBERATION

OBJET : DOTATIONS SCOLAIRES 2007 DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE

Monsieur Laurent MADELINE, Rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE, à l'unanimité, le montant des dotations et fournitures de l'année scolaire 2006/2007 comme suit :

1)- **Ecole Maternelle** : sur la demande de Madame BALLOIR, directrice,

- Fournitures scolaires par élève : 42 €(soit 42 x 53 élèves)
 - Musique : 260 €
 - Langue : 0 €
 - Matériel de sport : 550 €
 - Transports : 1000 €
 - Informatique : 550 €
- Total : 4 586,00€

2)- **Ecole Primaire** : sur la demande de Madame LUPO, directrice,

- Fournitures scolaires par élève : 5 444,00 € (soit 44 € X 111 élèves + 560 € pour le regroupement d'adaptation)
 - Manuels scolaires : 1 000 €
 - Audio-Vidéo : 200 €
 - Matériel de sport : 200 €
 - Transports : 2 000 €
 - Informatique : 200 €
 - Projet d'école : 400 €
- Total : 9 444,00€

Les dépenses de transport seront imputées au compte 6251.
Les autres dotations le seront au compte 6067 de l'exercice 2007.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

7) SEJOUR DE NEIGE

La Commune organisera un séjour de neige du 04 au 10 mars 2007. La destination est le centre du Collet d'Allevard dans les Alpes en Isère à 50 km de Chambéry.

Monsieur Bruno VERPRAET encadrera les enfants avec une animatrice du centre.

Une lettre sera envoyée aux parents des élèves de CM2 pour les informer des modalités du séjour.

DELIBERATION

OBJET : SEJOUR DE NEIGE - TRANSPORT

Monsieur Laurent MADELINE, Rapporteur,

Suite au rapport de Monsieur Laurent MADELINE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, le départ en séjour de neige des enfants de CM2 de l'école primaire Anatole France, du 04 au 10 mars 2007, dans les Alpes en Isère, pour un montant de 376,00€ par enfant. Les frais de l'animateur BAFA du centre s'élève à 120,00€ pour 7 jours soit 840,00€

AUTORISE le Maire à signer la convention d'accueil avec Vacances Pour Tous pour le centre COLLET D'ALLEVARD pour un montant total qui variera selon le nombre d'élèves participants.

CHOISIT le devis de la société JAQUESON TOURISME pour le transport des enfants sur zone pour un montant de 4 100,00€^{TTC}.

La dépense afférente au séjour sera imputée à l'article 6288 de l'exercice 2007.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

QUESTIONS ET REMARQUES DIVERSES

- la maison

Séance levée à 22h45.